

Bientôt des maisons de naissance en France

Par La rédaction d'Allodocteurs.fr
rédigé le 28 novembre 2013, mis à jour le 29 novembre 2013

L'Assemblée nationale donne son feu vert à l'expérimentation des maisons de naissance pendant 5 ans. Ces structures permettent aux femmes d'accoucher sans être hospitalisées, dans un environnement moins médicalisé. Cependant, seules les grossesses sans pathologie pourront être prises en charge par ces nouveaux établissements.

Explications avec Corinne Adler, sage-femme, Comme à la maison (CALM).

Lien vers l'émission Le Journal de la santé (France 5)

 <http://www.allodocteurs.fr/actualite-sante-bientot-des-maisons-de-naissance-en-france--11908.asp?1=1>

Dans les **maisons de naissance**, le suivi des femmes enceintes et les accouchements sont réalisés par une ou deux sages-femmes habilitées à assurer ce type d'actes.

Généralement, les femmes en sortent au bout de douze heures, et les péridurales n'y sont pas possibles.

Si ces structures existent déjà dans de nombreux pays (Allemagne, Suisse, Australie, Italie, Espagne), elles n'ont jamais été autorisées en France, où elles avaient été évoquées pour la première fois en 1998 par Bernard Kouchner, alors secrétaire d'Etat chargé de la Santé.

Deux projets pilotes pourraient rapidement entrer dans le cadre de cette expérimentation : le **CALM** (Comme à la maison) à Paris et la maison de naissance de l'hôpital de Pontoise (Val d'Oise). D'autres projets sont en cours d'élaboration ou prêts à fonctionner.

Cette décision intervient alors qu'une partie des sages-femmes observe une grève illimitée pour obtenir [une meilleure reconnaissance de leurs compétences](#). Des propositions vont leur être soumises par le gouvernement avant la fin de l'année, a rappelé la ministre de la Santé.